

# Décision

Direction des Ressources - Juridique / Commande publique

## Le Maire de la Ville du Mans

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 (4<sup>ème</sup> item) autorisant l'exécutif à prendre toute décision relative à l'exécution des marchés et accords cadres,

Vu l'article 46.1.2 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services, applicable au contrat,

Vu l'article 16.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières,

## Décide

De procéder à la résiliation du marché n°10448 conclu avec la société SPP BAT – Les Sauges Le bas Palluau – 72650 La Chapelle Saint Aubin relatif au lot 7 carrelage faïence de l'opération : Construction d'une crèche multi-accueil rue de Belgique, quartier des Sablons au Mans.

Le marché est résilié en raison de la liquidation judiciaire prononcée en date du 08/03/2022 par le Tribunal de Commerce du Mans.

Le décompte de résiliation sera effectué conformément à l'article 47.2 du C.C.A.G. sur le RIB joint.

Le Mans, le 4 juillet 2022

L'Adjoint au Maire,  
M. Serge CIGANA



N° d'identification : Imc1DEC226280H1

Affichage le 04 juillet 2022

Décision exécutoire le 04 juillet 2022